
RAPPORT ANNUEL

2024-2025

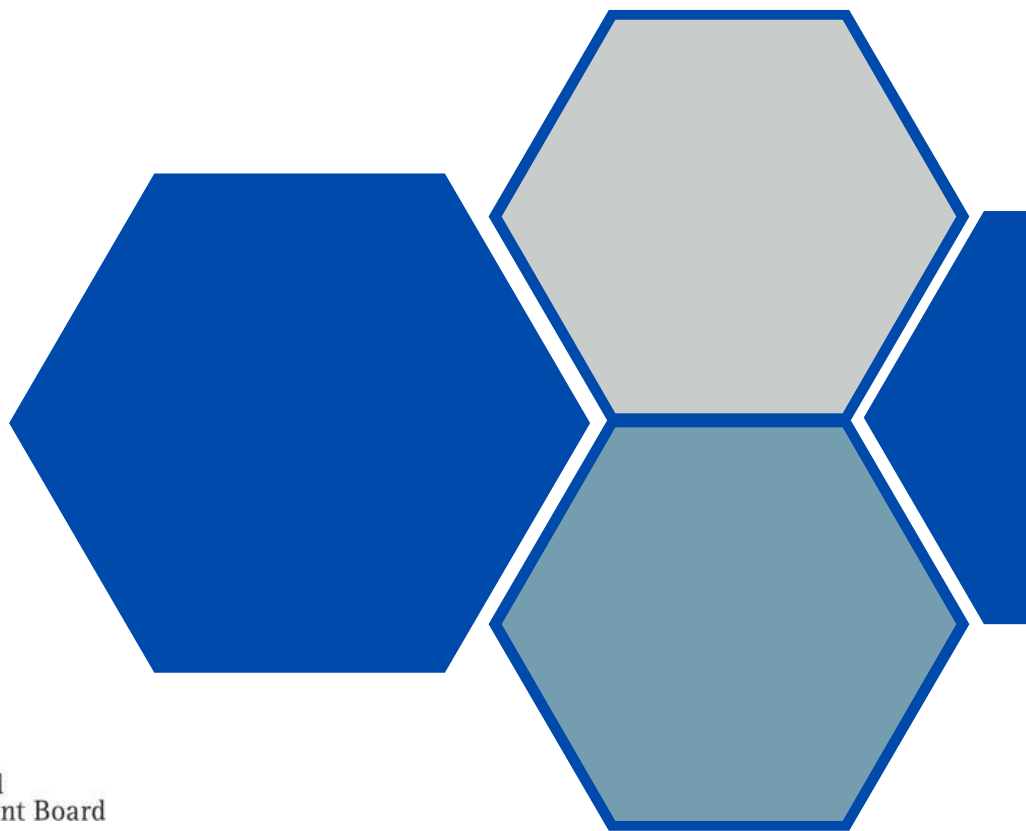






Table des matières

Raison d’être et valeurs fondamentales	04
La <i>Loi</i> et l’Office d’évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon	05
À propos de l’Office	06
Message du président	08
Améliorations continues	09
Rétrospective de l’année	11
Statistiques sur l’évaluation des projets	15
États financiers	22



RAISON D'ÊTRE ET VALEURS FONDAMENTALES

Raison d'être de l'Office

La raison d'être première de l'Office est d'effectuer, au nom de tous les Canadiens, des évaluations impartiales au Yukon qui contribuent à protéger l'environnement et le bien-être des Premières Nations et des résidents sur les plans social, économique et culturel.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Office est guidé par les valeurs fondamentales suivantes :

- **Respect de ses origines** : L'Office est étroitement lié à l'Accord-cadre définitif et aux dispositions législatives particulières en matière d'évaluation environnementale et socioéconomique qui en ont découlé et à la législation. L'Office reconnaît qu'à l'instar de nombreux autres acteurs, il lui revient d'en faire respecter l'esprit et l'intention.
- **Vérité et réconciliation** : L'Office s'engage à répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation en vue de favoriser l'établissement et le maintien de liens mutuellement respectueux entre les populations autochtones et allochtones du Canada.
- **Responsabilité** : Il incombe aux membres de l'Office d'honorer l'engagement qu'ils ont pris les uns envers les autres et envers les participants d'assurer la mise en œuvre d'un processus exhaustif d'évaluation environnementale et socioéconomique.
- **Respect de chacun** : Le travail de l'Office et sa façon de s'en acquitter sont exempts de toute forme d'intolérance, de racisme, de discrimination et tous peuvent y participer.
- **Curiosité** : Pour les membres de l'Office, les autres conceptions du monde dans lequel nous vivons et la façon dont notre travail est perçu, remis en question, expliqué et transmis sont des sources d'inspiration.
- **Apprendre ensemble** : Nous partageons et encourageons une diversité de compétences, de talents, de connaissances dans le but de forger une culture qui met l'accent sur l'enthousiasme et l'attention envers autrui.
- **Relations** : Accueillir divers points de vue, instaurer un climat de confiance et miser sur un dialogue respectueux sont les moyens que nous privilégions pour établir des liens solides.
- **Communication** : Nous échangeons l'information, communiquons les motifs sous-tendant nos recommandations et interagissons de manière à mieux nous comprendre.



LA LOI

Le chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif et des ententes définitives des Premières Nations du Yukon prescrit l'adoption d'une mesure législative assurant la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des activités de développement qui s'applique à toutes les terres du Yukon. La *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (LEESY) a été édictée par le Parlement du Canada et a reçu la sanction royale le 13 mai 2003. Elle est entrée en vigueur en novembre 2005 et c'est depuis lors que l'on effectue des évaluations sous son régime.

Évaluations réalisées en vertu de la LEESY :

Les évaluations sont effectuées par un organisme indépendant et impartial. Toute l'information pertinente se rapportant à une évaluation est rendue publique, ce qui renforce la prise de décisions responsable. Des échéanciers clairs sont établis pour chaque étape du processus, ce qui confère plus de certitude.

Aux termes de la LEESY, les évaluateurs ont pour mandat de considérer les effets potentiels des activités proposées sur l'environnement et la vie socioéconomique et de recommander qu'on en permette la réalisation sans ou avec conditions, ou qu'on en refuse la réalisation. À l'issue de l'évaluation, l'Office envoie sa recommandation au(x) décisionnaire(s) compétent(s), à qui il revient de l'accepter, de la rejeter ou de la modifier.

Avant qu'un projet puisse aller de l'avant, une décision écrite doit être rendue par le ou les décisionnaires, soit un ministère ou organisme du gouvernement fédéral, le gouvernement territorial ou le gouvernement d'une Première Nation.

L'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon :

L'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (l'Office) est un organisme autonome à qui incombent les fonctions d'évaluation découlant de la LEESY. Ses responsabilités sont définies dans la *Loi*. Trois membres de l'Office, dont le président, forment le comité de direction à qui la LEESY confère un certain nombre de responsabilités particulières.



À PROPOS DE L'OFFICE

Nomination des membres

Le ministre des Affaires du Nord du gouvernement fédéral nomme les membres de l'Office après avoir demandé l'avis du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Les membres sont nommés sur proposition conformément aux dispositions de la LEESY : un membre du comité de direction est proposé par le Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY) et un autre, par le gouvernement territorial.

Le troisième, le président, est nommé par le ministre fédéral après consultation des deux autres membres. Des quatre membres de l'Office qui ne font pas partie du comité de direction, deux sont nommés sur proposition du CPNY, un sur celle du gouvernement territorial et le dernier est nommé directement par le ministre fédéral. L'Office se compose généralement de sept membres, mais un plus grand nombre pourrait y siéger conformément à la LEESY.

Responsabilités de l'Office

L'Office s'acquitte d'un large éventail de responsabilités dans le cadre des évaluations environnementales et socioéconomiques et de la formulation de recommandations aux décideurs. Il avise les parties intéressées, les Premières Nations et le public des évaluations en cours, s'assure que les promoteurs fournissent les renseignements nécessaires, mène des recherches liées aux activités visées par les projets et recueille les commentaires du public afin d'en tenir compte avant d'envoyer ses rapports et recommandations aux décideurs.

L'Office est un organisme indépendant et impartial chargé de formuler des recommandations visant à éliminer ou à atténuer les effets négatifs importants que les activités proposées sont susceptibles d'avoir. Son rôle est essentiellement de faire des recommandations aux décideurs; il ne lui revient pas d'approuver les projets ni de délivrer les autorisations et les permis requis. Cette dernière fonction incombe aux organismes de réglementation gouvernementaux. L'Office n'est pas non plus mandaté pour faire respecter les conditions dont pourraient être assortis les autorisations et permis délivrés; cette responsabilité appartient aux gouvernements.

NOM ET MANDAT DES MEMBRES DE L'OFFICE

Nom	Titre	Origine de la nomination	Mandat
Stephen Rose	Président	Ministre fédéral	5 juillet 2025 – 4 juillet 2028
Dennis Nicloux	Membre du comité de direction	Conseil des Premières Nations du Yukon	6 novembre 2023 – 5 novembre 2026
George Morgan	Membre de l'Office	Gouvernement du Yukon	29 mai 2024 – 1 ^{er} novembre 2026
Tim Smith	Membre de l'Office	Ministre fédéral	25 avril 2024 – 24 avril 2027
Roberta Joseph	Membre de l'Office	Conseil des Premières Nations du Yukon	14 novembre 2023 – 13 novembre 2026
Dianna Mueller	Membre de l'Office	Conseil des Premières Nations du Yukon	25 avril 2024 – 24 avril 2027

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'exercice 2024-2025 a été une période de transformation majeure pour l'Office, qui a fait des progrès considérables pour se positionner pour l'avenir, guidé par les deux principes prioritaires suivants : renforcer la capacité organisationnelle et resserrer les liens avec les Premières Nations du Yukon et les autres partenaires autochtones.

Nous avons mis en place une nouvelle structure organisationnelle favorisant la réalisation d'évaluations rapides et efficaces et la création d'un milieu de travail où le personnel peut progresser et s'épanouir. Nous avons également entrepris la révision des règles régissant les examens effectués par les bureaux désignés à la lumière des commentaires des participants et du public afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs.

Parallèlement, conscients du fait que des consultations axées sur le respect et la transparence sont essentielles à la bonne exécution de notre mandat, nous avons poursuivi nos efforts pour resserrer nos liens avec les Premières Nations du Yukon, les groupes autochtones transfrontaliers et les communautés dans l'ensemble du territoire.

Ces changements ont eu lieu dans un contexte marqué par une forte participation du public et un volume accru d'évaluations – deux facteurs qui témoignent du dévouement de notre personnel et de la confiance accordée aux processus de l'Office. Nous entamons notre 21^e année avec un objectif renouvelé, à savoir procéder à des évaluations qui reflètent les attentes et les priorités de l'heure tout en honorant l'intégrité de notre mandat.

Au nom de l'Office, je tiens à exprimer toute ma gratitude au personnel, aux participants et à nos partenaires pour leur collaboration au cours de cette année de transformation. Je suis convaincu que les mesures que nous avons prises ensemble ont permis à l'Office de se positionner de manière à pouvoir mieux servir la population yukonnaise dans les années à venir.

Le président de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon,

Stephen Rose



Améliorations continues

Depuis avril 2023, l'Office s'efforce activement de concrétiser ses deux priorités, à savoir:

- le renforcement de la capacité organisationnelle (priorité n° 1);
- le resserrement des liens avec les Premières Nations et la prise en considération de leurs droits (priorité n° 2).

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Office a apporté des changements importants afin de faire progresser les initiatives concernant sa capacité organisationnelle. L'objectif à cet égard était d'instaurer un milieu de travail qui priorise le bien-être du personnel et le responsabilise tout en garantissant le déroulement d'évaluations rapides et efficaces.

Dans cette optique et afin d'assurer le succès de l'Office dans les années à venir, nous avons procédé au cours de l'exercice à une restructuration qui permettra de garantir la réalisation d'évaluations efficaces dans les meilleurs délais, encouragera une participation accrue du public et assurera au personnel l'accès au soutien dont il a besoin et à des possibilités d'avancement professionnel au sein de l'organisme.



Quelques nouveaux postes ont été créés pour améliorer l'efficacité de l'administration et contribuer à une plus grande uniformité en ce qui a trait aux processus, à la formation du personnel et aux résultats attendus.



L'Office a également appuyé la mise en branle d'une révision en profondeur des règles régissant les examens effectués par les bureaux désignés. Ce travail, guidé par les commentaires reçus des participants et du public, a pour objectif l'actualisation du processus d'évaluation des bureaux désignés qui se fera en 2025-2026.

En ce qui concerne la deuxième priorité de l'Office, nous continuons à privilégier la participation des Premières Nations du Yukon, des groupes autochtones transfrontaliers et des communautés touchées et l'établissement et le maintien

de liens avec eux. Nous nous employons à nouer et à entretenir des relations transparentes fondées sur la confiance et une compréhension mutuelle en assistant aux assemblées générales et aux rencontres organisées par les divers conseils et comités établis conformément à l'Accord-cadre définitif et en maintenant une communication continue avec ces diverses parties.

L'Office et son personnel aussi passionné et dévoué pour le rôle qui leur incombe que pour le Yukon et tous ceux et celles qui vivent sur les territoires traditionnels des Premières Nations du Yukon ont connu beaucoup de changements au cours de l'exercice 2024-2025. Nous en ressortons mieux préparés à entamer notre 21^e année d'existence et plus que jamais prêts à nous acquitter de notre mandat mais d'une manière renouvelée qui respecte et reflète les attentes et les priorités actuelles.





RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Examen par les bureaux désignés

L'exercice allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 a été caractérisé par des changements stratégiques majeurs au sein de l'Office, dont la création de nouvelles unités de travail et de nouveaux postes découlant de la restructuration organisationnelle effectuée au cours du premier trimestre de 2025, lequel marque la fin de l'exercice. Cela a nécessité d'importants préparatifs durant 2024, qui ont impliqué, entre autres, l'adoption de nouvelles pratiques d'attribution des projets afin de garantir l'équité des procédures et de faciliter le suivi stratégique des échéanciers fixés pour les évaluations.

Durant la préparation et la mise en œuvre de ces changements opérationnels, l'Office a reçu 204 propositions de projets, dont 97 liés à l'exploitation de placers, soit presque le double de la moyenne enregistrée pour ce type de projets au cours des cinq exercices précédents. Malgré ce qu'exigeait la préparation et la mise en application des changements susmentionnés, le nombre de recommandations faites aux décisionnaires par les bureaux désignés s'est chiffré à 156, en hausse par rapport à l'an dernier, chose qui n'était pas arrivée depuis 2017.

En 2024, la forte participation du public s'est poursuivie : l'Office a reçu 1297 commentaires portant sur les 204 projets proposés, dont 71 publiés sur le registre en ligne de l'Office concernant le projet de centrale hydroélectrique dans le secteur des rapides de Whitehorse.

Les évaluations effectuées par l'Office durant l'exercice, en plus de tenir compte des préoccupations des parties intéressées et de ceux et celles qui avaient fait des commentaires, ont mené, au terme d'analyses approfondies reposant sur les éléments de valeurs et les renseignements recueillis, à la formulation de recommandations devant éclairer le travail des instances à qui incombe la responsabilité de produire une décision écrite. Entre autres questions d'intérêt pour les membres des Premières Nations et le public yukonnais dans son ensemble, les analyses susmentionnées comprenaient des observations sur des hardes de caribou, la qualité de l'eau municipale, les sols contaminés et les habitats de poissons, et elles ont donné lieu à la détermination de nouveaux éléments d'importance et à la recommandation de conditions.

Préétude par le comité de direction

En 2024–2025, le comité de direction a poursuivi le travail amorcé concernant les projets faisant l'objet d'une préétude et ceux soumis au processus de discussion préalable à l'envoi d'une proposition (DPEP). Des étapes marquantes ont été franchies cette année en ce qui a trait aux projets de développement devant être réalisés au Yukon, notamment le projet d'assainissement de la mine Faro et le projet d'aménagement d'une centrale thermique dans la subdivision de Callison qui ont tous deux mené à la formulation de recommandations.

Faits saillants

Assainissement de la mine Faro (RCAANC)

En juillet 2024, le comité de direction a fait parvenir aux décideurs le rapport de préétude final du projet d'assainissement de la mine Faro. Le décideur fédéral a renvoyé la recommandation au comité de direction qui, après une brève consultation publique, a formulé une nouvelle recommandation en novembre 2024 qui sera suivie du rendu d'une décision définitive par les instances responsables.

Aménagement d'une centrale thermique dans la subdivision de Callison (Société d'énergie du Yukon)

Le projet d'aménagement d'une centrale thermique dans la subdivision de Callison à Dawson est le premier à franchir toutes les étapes du processus de DPEP et du processus de préétude depuis l'adoption des nouvelles règles régissant les préétudes en 2022. Le comité de direction a publié un rapport provisoire de préétude au début de 2024, puis un rapport définitif accompagné de sa recommandation en juillet 2024. Les décideurs ont renvoyé le dossier au comité de direction pour une nouvelle recommandation, qui leur a été faite avant la fin de novembre 2024.





Programme de forage exploratoire à puits multiples près d'Eagle Plains (Chance Oil and Gas)

La société Chance Oil and Gas a présenté une version révisée de sa proposition de projet qui avait été envoyée au comité de direction par le bureau désigné de Dawson en 2017. Il s'agit d'un programme décennal d'exploration pour du pétrole brut et du gaz naturel dans la région d'Eagle Plains. Le comité de direction ayant déterminé en août 2024 que le promoteur n'avait pas satisfait à l'obligation de consultation prévue à l'article 50(3) de la *Loi*, il a demandé que ce dernier présente un nouveau dossier de consultation et une proposition de projet révisée une fois qu'il se serait acquitté de son devoir de consultation.

Assainissement du site minier du mont Nansen (MNRLP)

Le Mount Nansen Remediation Limited Partnership a donné suite aux lignes directrices relatives au projet que le comité de direction lui avait fait parvenir. En décembre 2024, au terme d'une période consacrée à recueillir les commentaires du public et à étudier la réponse du promoteur, le comité de direction a publié son rapport sur la proposition de projet, ce qui marque la dernière étape du processus de DPEP.

Le promoteur a 24 mois pour faire parvenir sa proposition de projet au comité de direction.

Agrandissement de la mine de Keno Hill et aménagement d'une source d'énergie d'appoint (Hecla Mining)

La société Hecla Mining a présenté une description de projet portant sur l'agrandissement de sa mine dans le district argentifère de Keno Hill et l'aménagement d'une centrale thermique comme source d'énergie d'appoint pour ses installations. La première étape du processus de DPEP, soit la collecte de commentaires des participants, a été amorcée.

Étude par un comité restreint

L'exercice 2024-2025 a été consacré à se préparer à recevoir la Déclaration relative aux effets sur l'environnement et la vie socioéconomique (Déclaration – EEVS) de la Casino Mining Corporation. Cette dernière planifiait de l'envoyer durant le dernier semestre de 2024, mais a finalement revu la date de remise qui sera vers le mois de juillet 2025.

Le gros des efforts de l'équipe chargée d'assister l'éventuel comité restreint a porté sur les points suivants :

- 1) élaborer les politiques et les processus entourant la création d'un comité restreint;
- 2) discuter de ces politiques et processus avec les participants intéressés (les Premières Nations touchées, le promoteur et les gouvernements fédéral et territorial).

Le comité de direction a publié un document d'orientation stratégique sur la détermination

du lieu principal où les effets d'un projet sont le plus susceptibles de se faire sentir. Ce lieu servira à déterminer la composition du comité restreint. Une séance d'information sur le document d'orientation a été organisée à l'intention de tous les participants intéressés en juillet 2024. Les participants ont été invités à faire connaître au comité de direction leur point de vue sur le mandat de l'éventuel comité restreint avant la réception de la Déclaration – EEVS.

L'équipe responsable a fait un exposé général sur le processus d'étude par un comité restreint à trois occasions au cours de l'exercice, soit en mai 2024 au personnel de la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in, en janvier 2025 aux membres de la Première Nation de White River et en février 2025 au grand public dans le cadre d'une journée portes ouvertes à Whitehorse.



STATISTIQUES SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS DURANT L'EXERCICE 2024-2025

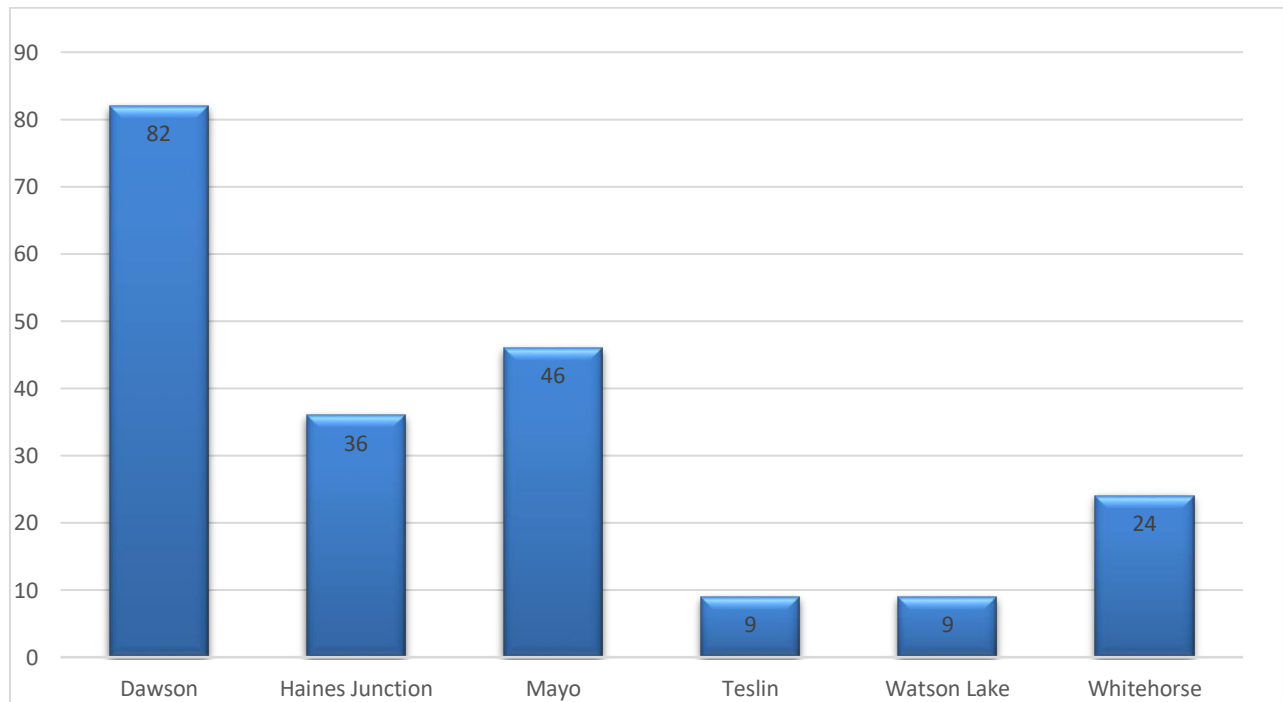


Projets par type d'évaluation

Soumis entre avril 2024 et mars 2025
Projets soumis durant la période visée : 205

<u>Nombre total de projets envoyés pour évaluation</u>	
Examen par un bureau désigné	204
Préétude par le comité de direction	1
Étude par un comité restreint	0
Total	205

La majorité des propositions de projet envoyées en 2024-2025 ont été soumises à un examen par un bureau désigné. Une a donné lieu à l'application du processus de discussion préalable à l'envoi d'une proposition (DPEP) au comité de direction. Une dernière en est aux premiers stades d'une étude par un comité restreint de l'Office.

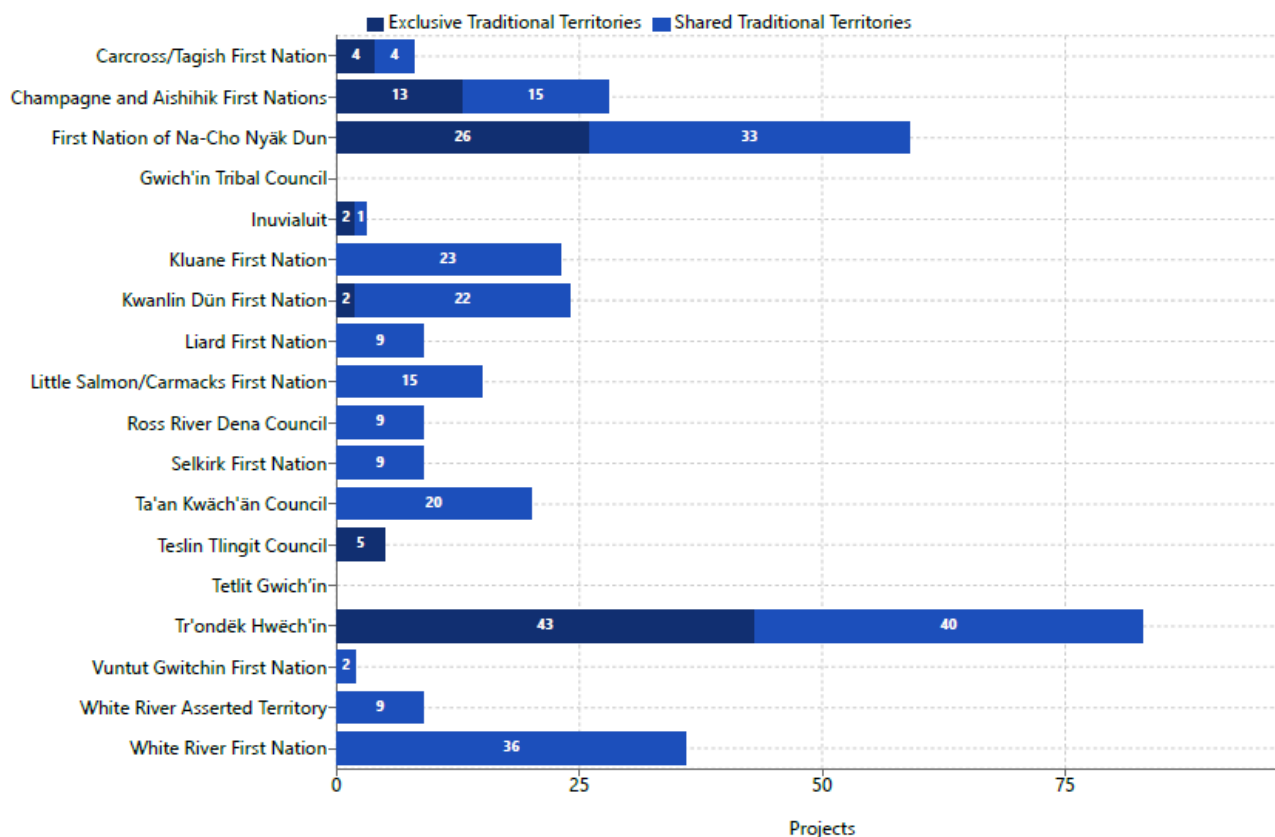


Le bureau désigné de Dawson a reçu la majorité des projets envoyés pour examen, suivi de celui de Mayo.

Projets selon le territoire traditionnel des Premières Nations visées

Soumis entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

Nombre de projets soumis durant la période visée : 204



Le lieu de réalisation de la majorité des projets proposés était sur le territoire traditionnel exclusif ou partagé de la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in, suivi du territoire traditionnel partagé de la Première Nation des Kwanlin Dün, du territoire traditionnel partagé du Conseil des Ta'an Kwäch'än et des territoires traditionnels exclusif et partagé de la Première Nation des Na-Cho Nyäk Dun.

Exclusive traditional territories → Territoire traditionnel exclusif

Shared traditional territories → Territoire traditionnel partagé

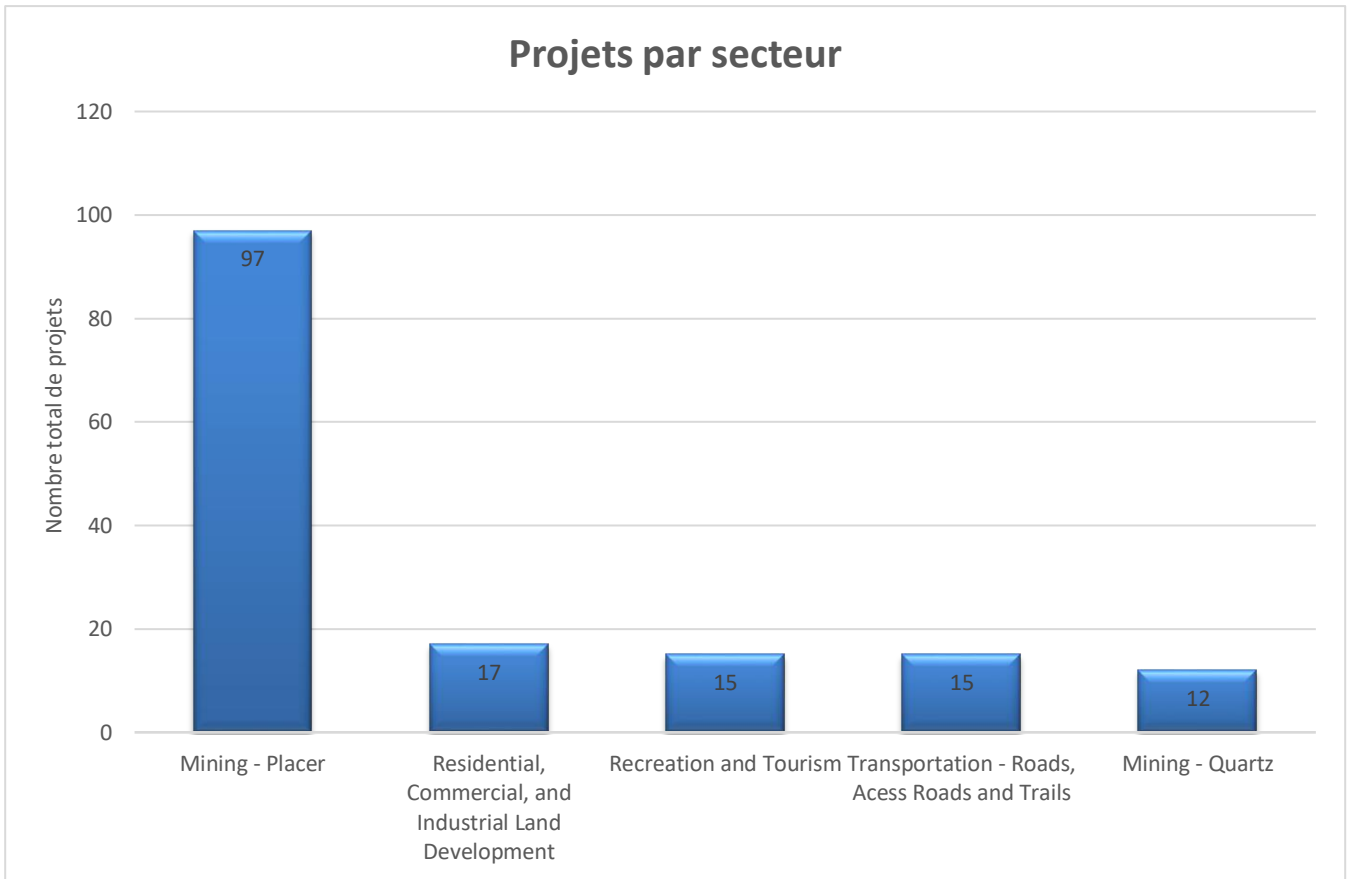
Projects → Projets

Names of FNs to be inserted in graphic :

Première Nation de Carcross/Tagish — Premières Nations de Champagne et de Aishihik — Première Nation des Na-Cho Nyäk Dun — Conseil tribal des Gwich'in — Inuvialuit — Première Nation de Kluane — Première Nation des Kwanlin Dün — Première Nation de Liard — Première Nation de Little Salmon/Carmacks — Conseil Dena de Ross River — Première Nation de Selkirk — Conseil des Ta'an Kwäch'än — Conseil des Tlingits de Teslin — Conseil des Gwich'in Tetlit — Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in — Première Nation des Gwitchin Vuntut — Territoire traditionnel revendiqué par la Première Nation de White River — Première Nation de White River

Projets par secteur

Soumis entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025



Translation of sectors : Exploitation de placers // Aménagement de terrains à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles // Loisirs et tourisme // Transport – Routes, chemins d'accès, sentiers // Extraction de quartz

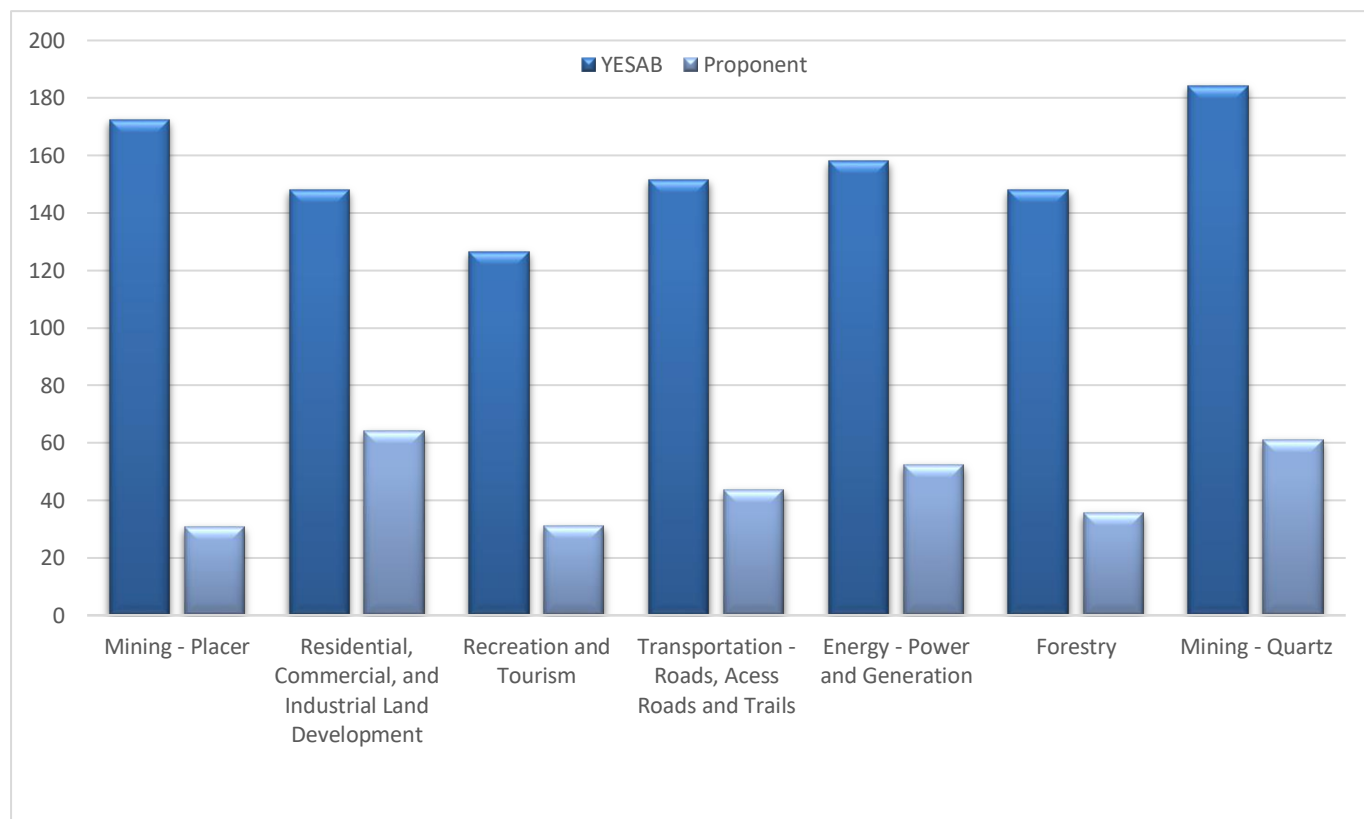
Cinq principaux secteurs visés par les propositions de projets

En 2024-2025, l'exploitation de placers était le principal secteur visé par les propositions de projet, suivi de l'aménagement de terrains à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles.

Temps de traitement des projets soumis à un examen par un bureau désigné, par secteur

Soumis entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

Nombre de projets soumis durant la période visée : 204



Principaux secteurs

Les échéanciers pour l'examen des projets sont établis dans les règles de l'Office. Le temps de traitement d'un projet correspond au nombre total de jours requis pour l'examen à compter du dépôt de la proposition de projets jusqu'à la formulation d'une recommandation, aussi bien le temps mis par l'Office que par le promoteur. Cela comprend le temps consacré par le promoteur pour répondre aux demandes de renseignements supplémentaires que lui envoie le bureau désigné. Le temps de traitement varie d'un secteur à l'autre et est fonction du contenu et des exigences particulières associées à chaque projet ainsi que de la participation du public (ex. présentation d'une demande de prolongation du délai prévu).

Dans le secteur minier, le temps de traitement moyen des propositions de projet liées à l'exploitation de placers a été de 207 jours contre 353,86 jours pour les propositions liées à l'extraction du quartz. Pour les propositions liées aux loisirs et au tourisme, à l'aménagement de terrains à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles et au transport (routes, chemins d'accès et sentiers), le temps de traitement a été respectivement de 101, 216 et 155 jours.

Translation of items in the graphic :

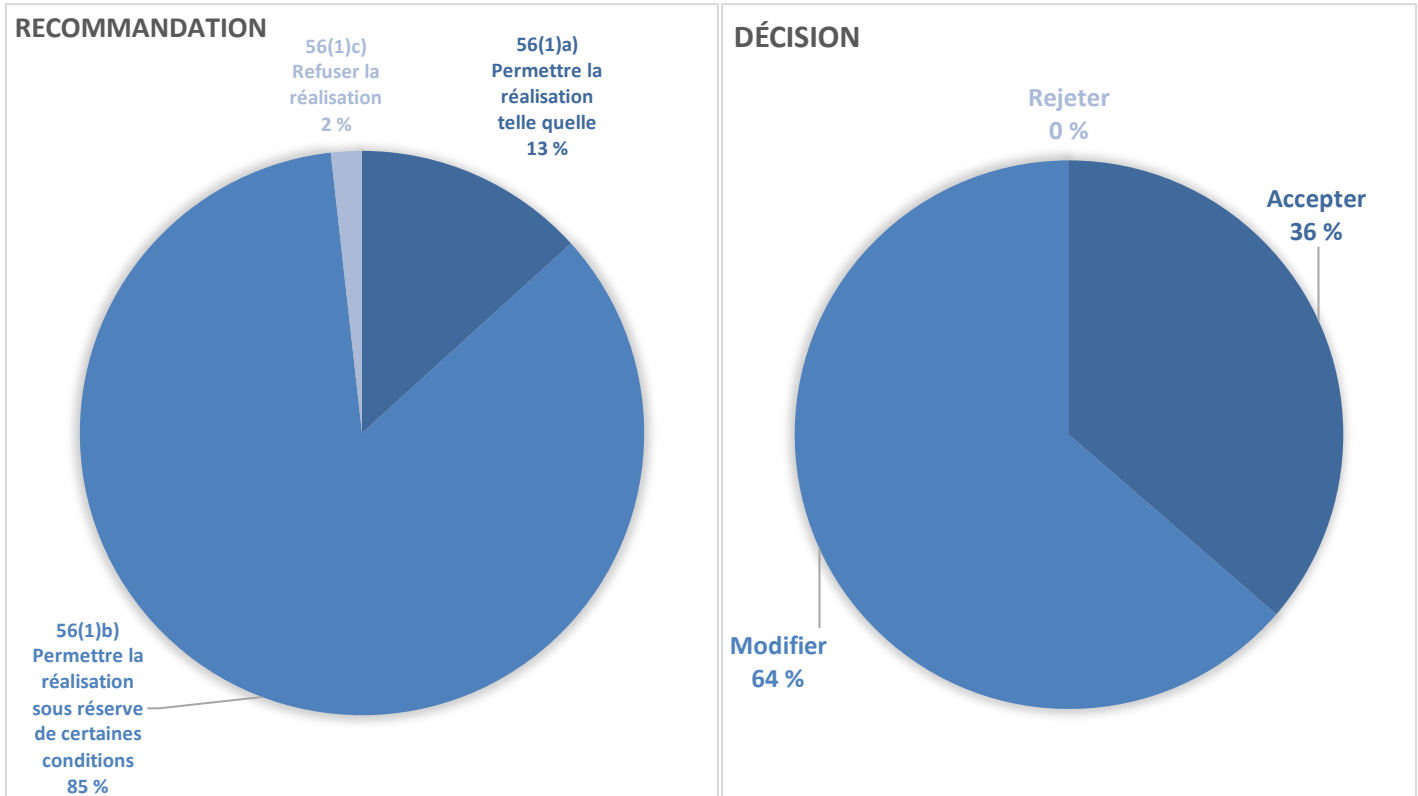
Yesab → Temps mis par l'Office // Proponent → Temps mis par le promoteur

sectors : Exploitation de placers // Aménagement de terrains à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles // Loisirs et tourisme // Transport – Routes, chemins d'accès, sentiers // Production d'énergie // Foresterie // Extraction de quartz

Projets selon le résultat

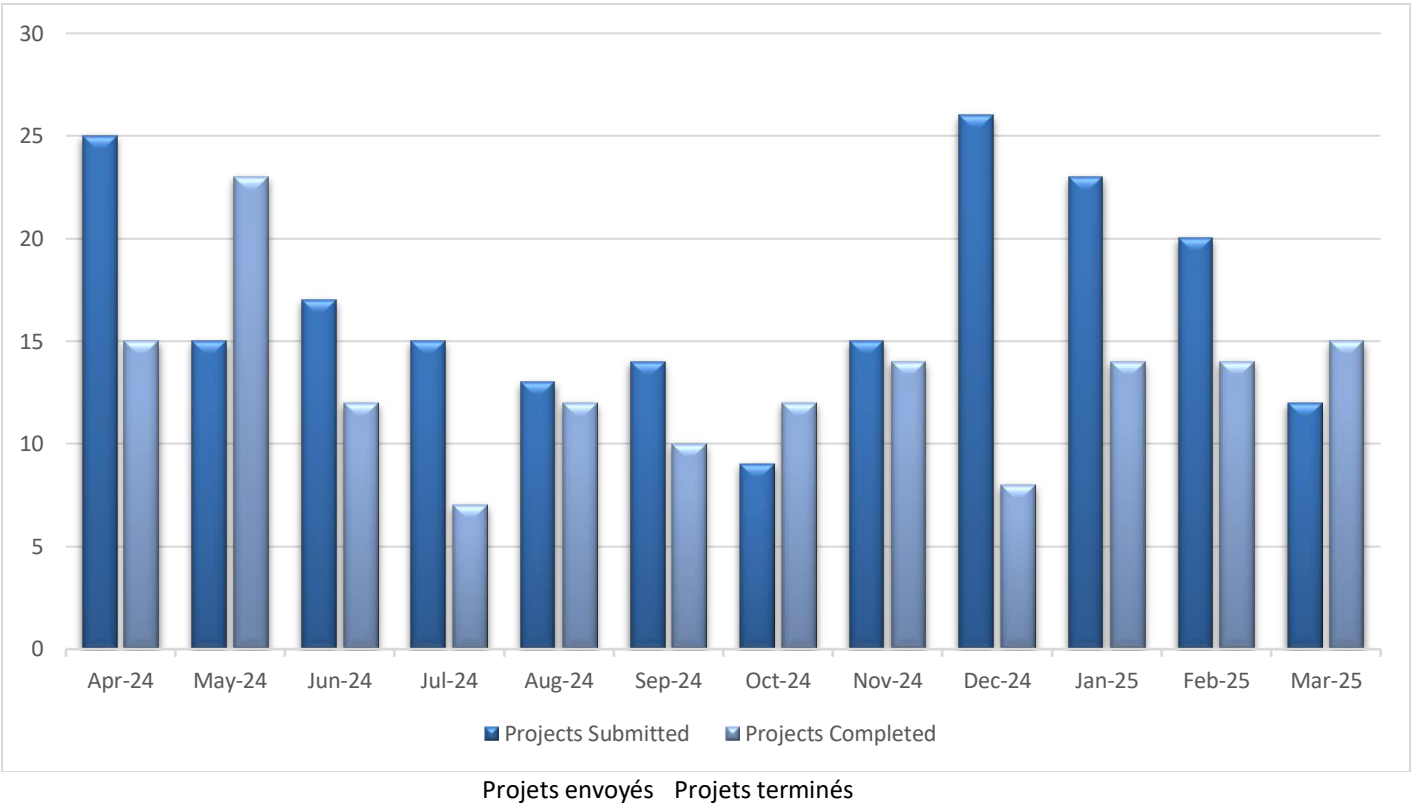
Décisions écrites rendues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

Projets visés durant la période considérée : 113



En 2024-2025, l'Office a recommandé qu'on permette la réalisation de 84,96 % des projets soumis à un examen sous réserve de certaines conditions [LEESY, alinéa 56(1)b)], qu'on permette la réalisation telle quelle de 13,27 % des projets présentés [LEESY, alinéa 56(1)a)] et qu'on refuse la réalisation des 1,77 % restants [LEESY, alinéa 56(1)c)]. Des recommandations formulées au terme des évaluations, 36,36 % ont été acceptées par les décisionnaires, et 63,64 % ont été modifiées.

Tableau comparatif des projets envoyés aux bureaux désignés et des projets terminés chaque mois pour illustrer la charge de travail



En 2024-2025, la majorité des projets ont été envoyés entre décembre et février.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025



Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

États financiers

31 mars 2025

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

États financiers

31 mars 2025

	Page
Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État de la situation financière	8
État des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10 – 20
Annexe des honoraires du conseil d'administration	21
Annexe des frais de déplacement et de formation du conseil d'administration et du personnel	21
Annexe des services contractuels	21
Annexe du personnel	22

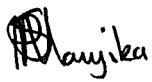
Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon est responsable de la préparation des états financiers et des notes y afférentes.

La direction prépare les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction considère que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation du Conseil.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil a développé et maintient un système de contrôles comptables internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre la perte ou l'utilisation non autorisée et que les registres sont fiables pour la préparation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Crowe MacKay LLP, comptables professionnels agréés, auditeurs du Conseil. Leur rapport décrit la portée de leur audit et leur opinion sur les états financiers.



Directeur des finances et de l'administration
Le 24 juillet 2025



Crowe MacKay LLP
#200 - 303 Strickland Street
Whitehorse, YK Y1A 2J9
Main +1(867) 667-7651
Fax +1(867) 668-3797
www.crowemackay.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2025, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les actifs ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalies significatives qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- ♦ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- ♦ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
Produits			
Contribution du gouvernement du Canada	7 700 160 \$	8 752 362 \$	8 146 113 \$
Revenu d'intérêt	42 000	172 562	149 025
Contribution reportée	2 347 130	(370 888)	(903 635)
	10 089 290	8 554 036	7 391 503
Charges			
Amortissement	-	77 081	47 671
Honoraires du conseil d'administration (annexe 1)	310 972	291 093	224 813
Frais de déplacement et de formation du conseil d'administration et du personnel (annexe 2)	470 287	243 444	230 083
Communications	57 481	58 828	61 899
Services contractuels (annexe 3)	1 449 901	840 282	867 776
Frais de transport	10 750	2 820	12 383
Assurances	20 543	35 872	25 699
Internet et courriel	34 543	24 810	33 020
Frais d'occupation	720 839	658 321	579 092
Frais de bureau	192 230	173 223	122 395
Frais bancaire et de gestion de la paie	6 775	9 004	6 953
Personnel (annexe 4)	6 473 825	5 843 115	4 953 999
Frais de poste et courrier	2 600	2 741	1 559
Ouvrages de référence	11 300	10 727	10 481
Sécurité	3 299	7 455	7 203
Téléphone	61 992	53 598	67 631
Véhicules	8 052	9 649	8 967
Location de véhicules	41 400	41 213	35 301
	9 876 789	8 383 276	7 296 925
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres dépenses	212 501	170 760	94 578
Autres dépenses			
Perte sur la mise hors service d'immobilisations corporelles	-	7 312	1 817
Perte sur la cession d'un actif non financier (note 4)	-	1475	-
		8 787	1817
Excédent des produits sur les charges	212 501 \$	161 973 \$	92 761 \$

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Investi en immobilisations	Actifs nets non-affectés	Total 2025	Total 2024
Solde au début de l'exercice	178 701 \$	- \$	178 701 \$	85 940 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	-	161 973	161 973	92 761
Mise hors service d'actifs	(7 312)	7 312	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	246 366	(246 366)	-	-
Amortissement	(77 081)	77 081	-	-
Solde à la fin de l'exercice	340 674 \$	- \$	340 674 \$	178 701 \$

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

État de la situation financière

Au 31 mars	2025	2024
------------	------	------

Actifs

Court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	3 404 551 \$	3 033 678 \$
Débiteurs	49 786	53 205
Frais payés d'avance	120 522	108 897
Dépôts de garantie	7 871	-
Actif non financier destiné à la vente (note 4)	-	101 475

	3 582 730	3 297 255
--	-----------	-----------

Immobilisations corporelles (note 5)

	340 674	178 701
--	---------	---------

	3 923 404 \$	3 475 956 \$
--	--------------	--------------

Passif

Court terme

Créditeurs et charges à payer	107 199 \$	278 018 \$
Salaires à payer (note 6)	413 679	328 273
Contribution différée (note 7)	3 061 852	2 690 964

	3 582 730 \$	3 297 255 \$
--	--------------	--------------

Actifs nets

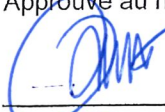
Investis en immobilisations	340 674	178 701
Actifs nets non-affectés	-	-

	340 674	178 701
--	---------	---------

	3 923 404 \$	3 475 956 \$
--	--------------	--------------

Événement subséquent (note 14)

Approuvé au nom du Conseil :

 Conseil

 Conseil

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Trésorerie provenant de (affectée à)		
Activités opérationnelles		
Excédent des produits par rapport aux charges	161 973 \$	92 761 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	77 081	47 671
Perte sur la mise hors service d'immobilisations corporelles	7 312	1 817
Perte sur la cession d'un actif non financier	1 475	-
	247 841	142 249
Variation des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie		
Débiteurs	3 419	(7 761)
Frais payés d'avance	(11 625)	(24 377)
Dépôts de garantie	(7 871)	-
Créditeurs et charges à payer	(170 819)	99 059
Salaires à payer	85 406	(5 539)
Contribution différée	370 888	903 634
	517 239	1 107 265
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(246 366)	(142 249)
Encaissement de placements court terme	-	512 804
Acquisition d'un actif non financier	-	(101 475)
Produit de cession d'un actif non financier	100 000	-
	(146 366)	269 080
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	370 873	1 376 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 033 678	1 657 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 404 551 \$	3 033 678 \$

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

1. Nature des activités

L'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (le « Conseil ») a été constitué en 2004, sous l'égide de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, qui est une exigence du chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif et des ententes définitives avec les Premières nations du Yukon. L'objectif du Conseil est d'évaluer les effets environnementaux et socio-économiques des projets et autres activités au Yukon, ou qui pourraient avoir des effets au Yukon, et de faire des recommandations aux instances décisionnelles. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu. Le financement du Conseil est assuré par le gouvernement du Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC »), dans le cadre d'un accord pluriannuel de financement.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont détaillées ci-dessous :

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts auprès d'institutions financières ainsi que les certificats de placement garantis rachetables venant à échéance dans un délai d'un an.

(b) Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont offerts aux employés après la cession d'emploi, mais avant la retraite. Ces avantages comprennent les crédits de vacances accumulés et les congés de direction, lesquels sont payés en espèces lors de la cessation d'emploi d'un employé. Les absences rémunérées sont des avantages tels que les congés de maladie et les congés personnels, qui sont versés aux employés durant leur période d'emploi. Une provision a été constituée pour refléter l'obligation du Conseil relative aux avantages postérieurs à l'emploi découlant des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture du bilan. En conséquence, le Conseil a comptabilisé une provision pour les obligations liées aux crédits inutilisés de vacances et de congés de direction. Comme l'utilisation des congés de maladie et des congés personnels ne dépasse pas l'allocation annuelle de crédits pour l'ensemble des employés, le Conseil n'a comptabilisé aucune obligation à cet égard. Les montants accumulés au titre des vacances et des congés de direction sont présentés dans les salaires à payer. Le Conseil n'a aucune obligation liée aux régimes de retraite.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

(c) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers créés ou acquis ou les passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance sont initialement évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas évalué ultérieurement à sa juste valeur, la juste valeur initiale est ajustée pour tenir compte des frais de financement et des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son origine, son acquisition, son émission ou sa prise en charge. Ces commissions et coûts relatifs aux actifs et passifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges.

Les actifs et passifs financiers générés ou échangés dans le cadre d'opérations entre parties liées, à l'exception de celles impliquant des parties dont la seule relation avec le Conseil est la capacité de gestion, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier dans le cadre d'une transaction avec une partie liée dépend de l'existence ou non de conditions de remboursement de l'instrument. Si c'est le cas, le coût est déterminé en utilisant les flux de trésorerie non actualisés de l'instrument, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes, diminués de toute perte de valeur précédemment comptabilisée par le cédant. Dans le cas contraire, le coût est déterminé en utilisant les éléments considérés comme transférés ou reçus par le Conseil dans le cadre de la transaction.

Évaluation ultérieure

Le Conseil évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de dette, des instruments de capitaux propres et des contrats de change à terme cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur sans ajustement pour les coûts de transaction. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent.

Les transactions avec des parties dont la seule relation avec le Conseil est en qualité de gestionnaire sont comptabilisées comme des transactions de pleine concurrence.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se compose de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et des dépôts de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi que les salaires à payer.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables aux instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur et à ceux créés ou échangés dans le cadre d'une transaction entre parties liées sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les coûts de transaction des instruments financiers créés ou échangés dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance et évalués ultérieurement au coût amorti sont comptabilisés dans le coût d'origine de l'instrument et comptabilisés en résultat sur la durée de vie de l'instrument en utilisant la méthode linéaire.

Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue s'il existe des indications selon lesquelles des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pourraient avoir subi une perte de valeur. Dans l'affirmative, la direction détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier prévu ou dans le montant des flux de trésorerie futurs liés à l'actif. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur recouvrable la plus élevée, laquelle correspond au montant qui pourrait être recouvré soit par la détention de l'actif, sa vente par sa vente, ou par l'exercice de droits sur une garantie. La réduction de la valeur comptable est comptabilisée directement ou par l'entremise d'un compte de provision, et le montant de la réduction est constaté à titre de perte de valeur dans les résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration de la situation. Le montant de la reprise, jusqu'à concurrence des pertes de valeur cumulées comptabilisées antérieurement à l'égard de cet actif, est comptabilisée aux résultats.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des contributions du gouvernement du Canada. Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non utilisées au cours de l'exercice sont constatées à titre de revenus reportés. Les contributions non affectées sont comptabilisées comme revenus lorsqu'elles sont reçues, ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la transaction ou l'événement sous-jacent a eu lieu, que les obligations de prestation ont été remplies, et les avantages économiques futurs sont mesurables et susceptibles d'être obtenus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif applicable et au prorata du temps.

(e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine, augmenté des coûts d'amélioration et diminué de l'amortissement cumulé, à l'exclusion des actifs qui ne sont pas utilisés actuellement. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux dégressif ou de l'amortissement linéaire aux taux annuels indiqués dans la note 5.

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée restante du bail plus la première option de renouvellement.

(f) Obligations liées à la mise hors service d'un actif

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'un actif est constatée dans la période au cours de laquelle l'obligation est encourue, et elle est actualisée à sa valeur actuelle en utilisant le taux d'intérêt sans risque, ajusté en fonction du risque de crédit du Conseil. La juste valeur de l'obligation estimée est comptabilisée comme un passif à long terme, avec une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif sous-jacent. Les coûts capitalisés à l'actif sous-jacent sont amortis en charges selon une méthode cohérente avec l'amortissement, l'épuisement ou la dépréciation de l'actif sous-jacent. Le montant du passif est augmenté à chaque période de présentation en raison de l'écoulement du temps et la charge de désactualisation est comptabilisée aux résultats de la période. Des révisions de l'échéancier estimatif des flux de trésorerie ou des coûts non actualisés à l'origine peuvent entraîner une augmentation ou une diminution de l'obligation. Les coûts réels encourus lors du règlement de l'obligation de mise hors service sont imputés à l'obligation, jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif.

Le Conseil n'a aucune d'obligation importante liée à la mise hors service d'un actif.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Dépréciation d'actifs à long terme

Le Conseil effectue un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation. La perte de valeur est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'actif sur sa juste valeur, et est comptabilisée comme une dépense dans l'état des résultats. Les reprises de valeur ne sont pas décomptabilisées.

(h) Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif exige que la direction formule des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période de référence.

Les principales estimations portent sur les charges à payer, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'amortissement et la dépréciation des actifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses et l'incidence de toute différence serait comptabilisée dans les périodes futures.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des certificats de placement garantis (CPG) suivants, incluant les intérêts courus :

Description	Échéance	Taux intérêt au 31 mars	2025	2024
CPG remboursable 550 020 \$	29 septembre 2025	2,75 %	560 522 \$	- \$
CPG remboursable 272 544 \$	12 septembre 2025	2,00 %	277 749	-
CPG remboursable 272 544 \$	12 septembre 2025	2,00 %	277 749	-
CPG remboursable 272 544 \$	12 septembre 2025	2,00 %	277 749	-
CPG remboursable 272 544 \$	12 septembre 2025	2,00 %	277 749	-
CPG remboursable 523 250 \$	27 septembre 2024	5,25 %	-	537 323
CPG remboursable 262 322 \$	12 septembre 2024	4,75 %	-	269 218
CPG remboursable 262 322 \$	12 septembre 2024	4,75 %	-	269 218
CPG remboursable 262 322 \$	12 septembre 2024	4,75 %	-	269 218
CPG remboursable 262 322 \$	12 septembre 2024	4,75 %	-	269 218
			1 671 518 \$	1 614 195 \$

Les CPG détenus au 31 mars 2025 portent intérêts à taux variables. Le taux d'intérêt du CPG venant à échéance le 29 septembre 2025 correspond au taux préférentiel de la CIBC moins 2,95 %. Le taux d'intérêt des CPG venant à échéance le 12 septembre 2025 correspond au taux préférentiel de la CIBC moins 2,20 %.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

4. Actif non financier destiné à la vente

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil a fait l'acquisition d'une roulotte de bureau destinée à remplacer le bureau de Mayo, puisque le bail de ce dernier venait à échéance sans option de renouvellement. Toutefois, après l'achat de la roulotte, l'immeuble abritant le bureau de Mayo a été vendu à un nouveau propriétaire, ce qui a permis au Conseil de renouveler le bail.

Par conséquent, la roulotte de bureau n'a pas été mise en service et le Conseil a approuvé sa cession. La remorque a été vendue le 26 septembre 2024 au prix de 100 000 \$, ce qui a entraîné une perte sur cession d'un actif non financier de 1 475 \$.

5. Immobilisations corporelles

				2025	2024
	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	AL	897 308 \$	658 993 \$	238 315 \$	94 525 \$
Logiciel informatique	100 %	4 400	4 400	-	-
Équipement informatique	30 %	222 622	146 631	75 991	56 923
Scanners à plat	30 %	515	515	-	-
Imprimante traceuse de cartes	30 %	6 128	6 128	-	13
Imprimantes laser	30 %	3 969	3 969	-	-
Photocopieurs et scanners	30 %	23 315	20 514	3 161	4 515
Matériel de bureau	20 %	-	-	-	156
Matériel de cuisine	20 %	7 465	4 231	3 234	4 045
Matériel photo	20 %	4 276	4 075	201	401
Compteur postaux	20 %	11 902	11 778	124	154
Projecteurs et écrans	20 %	27 696	23 078	4 618	5 812
Kiosque d'exposition commerciale	20 %	11 380	11 071	309	386
Systèmes téléphoniques	20 %	15 491	15 460	31	849
Systèmes de classement	20 %	40 782	40 109	673	841
Postes de travail	20 %	46 812	46 324	488	610
Meubles et accessoires	20 %	133 092	119 563	13 529	9 471
		1 457 153 \$	1 116 479 \$	340 674 \$	178 701 \$

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

6. Salaires à payer

Les salaires à payer comprennent 82 535 \$ (56 544 \$ en 2024) en charges sociales à verser à l'Agence du revenu du Canada.

7. Contribution différée

Conformément à l'accord de financement conclu avec RCAANC, l'excédent des produits sur les charges est reporté et comptabilisé au cours de l'exercice suivant. Les opérations de l'année ont entraîné une augmentation nette de la contribution différée d'un montant de 370 888 \$ (903 634 \$ en 2024).

	2025	2024
Contribution différée, ouverture	2 690 964 \$	1 787 330 \$
Revenu total RCAANC	8 752 362	8 146 113
Revenu d'intérêt	172 562	149 025
Total des charges	(8 383 276)	(7 296 925)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(246 366)	(142 250)
Perte sur cession d'un actif non financier	(1,475)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	77 081	47 671
	370 888	903 634
Contribution différée, clôture	3 061 852 \$	2 690 964 \$

Le solde total des contributions reportées comprend un montant de 178 140 \$ en financement pour la révision des Règles du Bureau désigné (note 9), ainsi qu'un montant de 365 554 \$ en financement pour le projet pilote de gestion des données.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

8. Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les salaires à payer comprennent les charges à payer accumulées au titre des vacances et des congés de direction

	2025	2024
Vacances	\$ 165,271	\$ 156,197
Congé de direction	4,347	7,958
Total des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi et aux absences rémunérées	\$ 160,924	\$ 148,239

9. Financement pour la révision des Règles du Bureau désigné

Le Conseil a reçu un financement de 300 000 \$ du gouvernement du Canada (RCAANC) pour la révision des Règles du Bureau désigné au cours de l'exercice 2025.

	2025 Réal	2024 Réal
Revenus		
Contribution du gouvernement du Canada	\$ 300,000	\$ -
Dépenses		
Honoraires du conseil	28,825	-
Services contractuels	7,629	-
Personnel	85,407	-
	121,861	-
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 178,139	\$ -

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

Ces revenus et charges ont été constatés dans l'état des résultats. L'excédent des revenus sur les charges de 178 139 \$ a été comptabilisé dans les contributions reportées au 31 mars 2025 (note 7) et sera affecté aux dépenses relatives à la révision des Règles du Bureau désigné au cours de l'exercice suivant.

10. Droits contractuels

Le Conseil a conclu un accord de financement d'une durée de 10 ans, allant du 1er avril 2024 et au 31 mars 2034, avec le gouvernement du Canada, afin de soutenir les activités du Conseil. Les niveaux de financement sont déterminés annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser un montant de 7 883 539 \$.

11. Dépendance économique

La quasi-totalité du financement du Conseil provient du gouvernement du Canada, RCAANC.

12. Engagements contractuels

Le Conseil s'est engagé à louer des véhicules et des bureaux. Les paiements futurs au titre de la location sont les suivants :

	Véhicules	Espace de bureau	Total
2026	40 030 \$	518 070 \$	558 100 \$
2027	40 030	497 177	537 207
2028	40 030	478 182	518 212
2029	3 336	491 851	495 187
2030	-	168 600	168 600
Années suivantes	-	9 403	9 403
	123 426 \$	2 163 283 \$	2 286 709 \$

Au cours de l'exercice, le Conseil a conclu un contrat de trois ans avec un consultant externe pour l'entretien du registre en ligne du Conseil. Le contrat est en vigueur du 1er juillet 2024 au 31 mars 2027. Le contrat prévoit une dépense annuelle fixe de 54 996 \$ plus la TPS, ainsi qu'une portion variable déterminable en fonction des services rendus.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

13. Instruments financiers

Les instruments financiers consistent en des montants comptabilisés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des dépôts de garantie qui donneront lieu à des encaissements futurs, ainsi qu'en des comptes créditeurs et des charges à payer, et des salaires à payer qui donneront lieu à des décaissements futurs.

Le Conseil est exposé aux risques suivants en ce qui concerne certains des instruments financiers détenus :

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers porteurs d'intérêts du Conseil comprennent des dépôts à taux variable détenus auprès d'une institution financière. Les flux de trésorerie résultant des instruments financiers à taux variable fluctuent en fonction des variations des taux d'intérêt applicables à ces instruments. Le Conseil n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt, mais la direction ne prévoit pas d'effet significatif sur les flux de trésorerie futurs ou les justes valeurs en raison de la stabilité relative des taux d'intérêt du marché.

Le tableau ci-dessous présente l'estimation de l'effet sur les profits et pertes du Conseil en supposant que les dépôts soient détenus pendant une période d'un an et que les taux d'intérêt augmentent de 1 %, toutes les autres variables restant constantes (une baisse de 1 % des taux d'intérêt aura le même effet, mais en sens inverse) :

	2025	2024
Dépôts auprès d'une institution financière	17 330 \$	14 195 \$
Certificats de placement garantis	16 715	16 142

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas une obligation. Le Conseil n'est pas exposé au risque de crédit à l'égard des comptes clients, puisque la quasi-totalité de solde de ses comptes clients est lié des remboursements de TPS à recevoir du gouvernement du Canada. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Conseil sont détenus auprès d'une seule institution financière. Toutefois, afin de minimiser ce risque, le Conseil maintient ses dépôts auprès d'une banque à charte de l'annexe 1. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition du Conseil au risque de liquidité concerne les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les salaires à payer, et découle de la possibilité que le calendrier et le montant de ses rentrées de fonds ne soient pas suffisants pour lui permettre d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. La direction estime que ce risque est minimisé par le maintien d'un excédent de trésorerie par rapport au total du passif.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

14. Événement subséquent

Après la fin d'exercice, le Conseil a conclu un accord de financement d'une durée d'un an avec le gouvernement du Yukon (« GY ») en vue de lui fournir un financement pouvant atteindre 320 000 \$ pour le développement et la mise en œuvre d'une version mise à jour de la base de données de l'Office des eaux du Yukon. L'entente est en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

15. Montants budgétaires

Les montants budgétaires 2025 figurant dans l'état des résultats et dans les annexes aux états financiers sont présentés à titre d'information uniquement, ne sont pas vérifiés et ne sont pas couverts par le rapport d'audit de Crowe MacKay LLP, comptables professionnels agréés, daté du 24 juillet 2025.

16. Chiffres comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, le cas échéant, afin de se conformer à la présentation utilisée pour l'exercice en cours. Ces modifications n'ont aucune incidence sur les résultats de l'exercice précédent.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Annexes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

Annexe des honoraires du conseil d'administration

Annexe 1

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Réunions du conseil d'administration et préparation	310 972 \$	291 093 \$	224 813 \$
	310 972 \$	291 093 \$	224 813 \$

Annexe des frais de déplacement et de formation du conseil d'administration et du personnel

Annexe 2

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Formation des membres du conseil d'administration	9 000 \$	4 641 \$	2 278 \$
Déplacements des membres du conseil d'administration	67 860	24 153	6 259
Frais de conférence et ateliers communautaires	66 900	52 776	47 865
Santé et bien-être des employés	11 895	5 096	2 871
Frais d'accueil	700	1 357	251
Formation du personnel	116 000	57 020	68 534
Déplacements du personnel	197 932	98 401	102 025
	470 287 \$	243 444 \$	230 083 \$

Annexe des services contractuels

Annexe 3

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Soutien technique à l'évaluation	725 000 \$	193 235 \$	258 189 \$
Services d'assistance informatique	123 500	113 743	102 942
Registre en ligne	252 600	244 599	208 096
Site Web du comité	-	-	3 362
Polices d'assurances	45 000	-	1 241
Services professionnels	303 801	288 705	293 946
	1 449 901 \$	840 282 \$	867 776 \$

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Annexes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

Annexe du personnel

Annexe 4

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
Administration	1 910 345 \$	2 355 341 \$	1 830 616 \$
Évaluation	3 218 129	2 381 480	2 103 155
Prestations	1 345 351	1 106 294	1 020 228
	6 473 825 \$	5 843 115 \$	4 953 999 \$
